

LE SOLEIL

Le Soleil

Le Québec et le Canada, jeudi 13 novembre 2003, p. A9

Requête d'outrage au tribunal

Québec trainé en cour

Les ingénieurs du gouvernement veulent faire respecter leur convention

Leduc, Gilbert

Fait inusité dans les relations de travail du secteur public, les procureurs de l'Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec (APIGQ) présenteront, ce matin, une requête pour outrage au tribunal contre le gouvernement du Québec.

Accusant le Conseil du trésor de faire la sourde oreille à une décision d'un tribunal d'arbitrage qui constatait que l'employeur "violait" la convention collective et qui l'obligeait du même coup à verser, d'ici le mois octobre, des augmentations salariales rétroactives au 1er juillet 2001, l'APIGQ prend donc les grands moyens pour rappeler l'État à l'ordre.

"Le gouvernement s'obstine à ne pas vouloir respecter la convention collective et, pire encore, le Conseil du trésor ne répond même plus à nos appels", s'enflamme Michel Gagnon, le président de l'association représentant les 1150 ingénieurs qui gagnent leur croûte dans les ministères et organismes.

À l'APIGQ, l'indignation est grande face à l'attitude de "je-m'en-foutisme" du gouvernement à l'égard d'une décision rendue par l'arbitre Pierre A. Fortin. "Imaginez-vous un peu la situation contraire. L'État-législateur n'aurait pas toléré bien longtemps le non-respect d'une décision d'un tribunal d'arbitrage qui lui aurait été favorable", dénonce Michel Gagnon au SOLEIL.

Pour un outrage au tribunal, une personne risque une amende n'excédant pas 50 000 \$ ou encore une peine d'emprisonnement ne dépassant pas une année. "C'est évident que nous ne demanderons pas l'emprisonnement de Jean Charest ou de Monique Jérôme-Forget!", fait remarquer M. Gagnon en rappelant que le gouvernement libéral de Robert Bourassa avait déjà fait emprisonner des chefs syndicaux pour un tel délit.

Quant à une éventuelle amende, l'APIGQ exigera qu'elle soit versée à un organisme de charité plutôt qu'au fonds consolidé de la province.

Toute cette affaire remonte à 1992, alors qu'une étude de relativité salariale réalisée par le Conseil du trésor démontrait le retard de la rémunération des ingénieurs par rapport à celle d'autres professionnels de la fonction publique.

En 2001, les parties ont fini par s'entendre - lors de la signature de la convention collective - sur une nouvelle structure salariale qui modifierait les échelles de traitement et qui introduirait des niveaux de rangement correspondant à la complexité des tâches.

Il était prévu que les augmentations découlant de cette nouvelle structure seraient rétroactives au 1er juillet 2001.

Au printemps 2002, comme d'autres organisations syndicales du secteur public, l'APIGQ a accepté de prolonger d'une année la durée de sa convention collective même si l'intégration des ingénieurs dans leur nouvelle échelle salariale n'a toujours pas été faite. "Le gouvernement s'était alors engagé à réaliser la mise en place des nouvelles conditions salariales dans les plus brefs délais", note M. Gagnon.

À bout de patience, l'APIGQ a déposé, en décembre 2002, un grief et, six mois plus tard, l'arbitre Fortin sonnait les cloches du gouvernement.

Il constatait que l'employeur avait "violé" la convention collective. Il lui ordonnait de compléter l'intégration des ingénieurs d'ici octobre 2003 et de verser à ces derniers les montants dus depuis le 1er juillet 2001. L'arbitre exigeait également que l'employeur rembourse les intérêts prévus sur les sommes dues à compter du 16 janvier 2003.

Six mois après cette décision, les ingénieurs attendent toujours. L'APIGQ évalue à 1 million \$ le montant dû aux ingénieurs pour couvrir la période comprise entre juillet 2001 et décembre 2003 et 400 000 \$ par année la mise en place de la nouvelle structure salariale.

Actuellement, au sommet de son échelle salariale, un ingénieur de la fonction publique touche une rémunération de 68 698 \$. Avec la nouvelle structure salariale, le *top* de l'échelle passerait à 78 438 \$.

Par ailleurs, tant et aussi longtemps que le gouvernement n'aura pas réglé ses comptes avec les ingénieurs, l'APIGQ ne déposera pas son projet de convention collective. "Il n'est pas question d'accorder au Conseil du trésor une occasion pour se défilier", affirme Michel Gagnon.

Pas de retard indu

Secrétaire associé au personnel de la fonction publique au Secrétariat du Conseil du trésor, François Giroux indique au SOLEIL que tous les efforts sont déployés pour respecter les délais. "Il n'y a eu aucune volonté de notre part de retarder indûment la fin du dossier."

Il explique que le Secrétariat du Conseil du trésor devait procéder à une analyse de la description d'emploi de chacun des 1150 ingénieurs avant d'être en mesure de les intégrer dans l'une ou l'autre des nouvelles échelles de rangement.

"Ça représentait quand même un travail assez volumineux à réaliser", fait-il remarquer en indiquant que cette opération était maintenant terminée et que le Secrétariat du Conseil du trésor procède actuellement à un arrimage des résultats obtenus avec les ministères.

"Au cours des deux prochaines semaines, nous allons rencontrer l'APIGQ pour leur faire part des résultats finaux", mentionne le haut fonctionnaire.